

DECISION N°59-2024
LOCATION EN FORMULE « HOTEL D'ENTREPRISES » DE L'ATELIER N°1 DE LA
RESIDENCE D'ENTREPRISES SISE A CHAZELLES SUR LYON ZI MONTFURON AU
BENEFICE DE LA SOCIETE « TERRASSES BOIS & MENUISERIES (TB&M) »

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 en date du 19 juillet 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Vu le projet de bail précaire et dérogatoire tel rapporté en annexe,

Considérant la demande de Monsieur PLANUD, représentant de « Terrasses Bois & Menuiseries (TB&M) », Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est à Chazelles sur Lyon, 16 rue Jean Meunier, quant à la location en formule hôtel d'entreprises de l'atelier n°1 de la Résidence d'entreprises sise à Chazelles-sur-Lyon ZI Montfuron, pour une période de 12 mois, par bail précaire et dérogatoire l'atelier n°1 de la Résidence d'entreprises, d'une superficie de 99.85 m² avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 561€HT par mois dont 60€ de provision pour charges,

Considérant que ledit atelier n°1 est disponible au sein de cette Résidence,

DECIDE

ARTICLE 1

De mettre en location au profit de la Société dénommée « Terrasses Bois & Menuiseries (TB&M) », Société à responsabilité Limitée, dont le siège social est à Chazelles sur Lyon, 16 rue Jean Meunier pour une durée déterminée à compter du 1^{er} mars 2024 et pour une période de 12 mois, par bail précaire et dérogatoire l'atelier n°1 de la Résidence d'entreprises précitée, d'une superficie de 99.85 m² avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 561€HT/mois dont 60€ de provision pour charges.

ARTICLE 2

De signer le projet de bail précaire et dérogatoire tel ci annexé.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 19/03/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240319-59-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès